

Procès-verbal de l'Assemblée 2011 **des délégués de Swiss Volley Région Jura-Seeland**

Vendredi 15 juin 2012, à 19h30, Salle communale de Malleray

Le président de l'assemblée, Jean-François Wälchli, ouvre la 40^e assemblée ordinaire de SVRJS à 19h40 en souhaitant la bienvenue aux délégués des clubs, aux invités, aux représentants des autorités municipales de Malleray (M. René Leuenberger) et de Bévillard (M. Pierre-Alain Charpié), à la représentante de Swiss Volley, Anna Quinche, aux médias, ainsi qu'aux deux membres membres d'honneur qui ont répondu présents à l'invitation : Jocelyne Caccivio et Raymond Vernier

Le président précise que l'assemblée a été convoquée conformément à l'article 20 des statuts. L'ordre du jour ainsi que plusieurs documents (rapports, comptes, budget, plan stratégique, etc.) ont été adressés aux clubs. Ils sont à disposition des délégués à l'entrée de la salle.

Il y a eu un oubli dans l'ordre du jour. En effet, les comptes doivent être adoptés en quatre phases. Il faut donc ajouter une ligne au point 14 de cet ordre du jour «*Examen et approbation du budget spécifique pour la formation* ». Personne ne conteste cette modification de l'ordre du jour et l'assemblée peut donc débiter.

1. Enregistrement des ayants droit

Au terme de la saison 2011-2012, l'association SVRJS compte 22 clubs, 1099 licences soit 11 de moins que la saison précédente ; 88 délégués ont été invités à cette assemblée. Ce nombre est déterminé par l'article 24 des statuts, qui prévoit que chaque club a droit à un délégué, plus un délégué supplémentaire par tranche ou fraction de 20 licences.

Après décompte, 52 délégués sont présents, représentant 19 clubs (voir la liste de présences, en annexe).

Clubs excusés : VB Péry et Sixième Set

Club absent : FSG Le Cornet Crémines

Conformément au règlement des indemnités, les clubs excusés sont amendés de Fr. 50.-, le club absent est amendé de Fr. 100.-.

Autres excuses :

membre du comité : Marco Severino;

mandataire : Bérénice Willemin;

membres d'honneur : Gilbert Frieden, Raoul Voirol et Rémy Evalet;

invitée : Mme Gabi Schibler, déléguée aux sports de la Ville de Bienne.

2. Salutations et accueil

Jean-François Wälchli remercie vivement les délégués d'avoir accepté de consacrer une soirée à la bonne marche de notre association.

Il rappelle que l'assemblée des délégués est l'organe suprême de SVRJS. Inscrivant sa réflexion dans le respect de la réglementation définie par Swiss Volley, des statuts et du cadre réglementaire de SVRJS, l'assemblée des délégués permet de définir la politique de notre association, politique dont la mise en œuvre est confiée au Comité.

L'AD représente le pouvoir législatif de notre association, au même titre qu'une assemblée communale dans une petite localité. C'est donc le parlement de notre association ; c'est un espace de décision et de prise de responsabilité.

L'assemblée de ce jour sera invitée à prendre des décisions importantes dans le cadre du point 11 de l'ordre du jour : le plan stratégique 2012. En effet, le Comité, dans le respect de l'article 4 de SVRJS «*Le but de SVRJS est la promotion, le développement, l'organisation et le contrôle du volleyball au sein de l'Association Jura-Seeland*», a décidé de lancer un processus participatif en vue de définir un plan stratégique.

Les résultats de ce travail mobiliseront la réflexion des délégués ce soir et le président souhaite qu'ils suscitent un riche débat.

3. Discours des invités

M. René Leuenberger, conseiller municipal de la commune de Malleray souhaite la bienvenue aux délégués dans sa commune. Il se félicite que cette AD coïncide avec le 20^e anniversaire du club local, BMV 92. Il présente les attraits de sa commune et souligne les performances de BMV 92 dont l'équipe masculine a retrouvé sa place en première ligue.

Il est très chaleureusement applaudi lorsqu'il annonce qu'une légère collation et des boissons seront offertes par sa municipalité durant la pause.

C'est avec une certaine émotion que M. Jean-Claude Salomon, responsable de l'Office des Sports du canton du Jura depuis la création de l'office en 1979, annonce que c'est la dernière AD à laquelle il participe car il prendra sa retraite en septembre de cette année.

Il remercie notre association de promouvoir un sport collectif alors que les tendances actuelles vont vers les sports individuels et vers ceux dits « fun ». Il regrette également que les jeunes fassent du « zapping » dans le sport et qu'il est d'autant plus difficile de les fidéliser dans un sport aussi exigeant que le volleyball qui requiert énormément de patience avant que ne surviennent les succès.

Mme Anna Quinche représentante de Swiss Volley, après avoir apporté les salutations du comité central, fait part des informations suivantes :

- Dès le 1^{er} mai 2012, Swiss Volley a un nouveau directeur en la personne de Werner Augsburgger.
- En septembre 2012 auront lieu les championnats d'Europe féminins. Un des quatre groupes jouera au Hallenstadion de Zurich, les trois autres en Allemagne.
- Dans l'optique de la préparation à cet événement majeur, un tournoi réunissant 12 équipes se déroulera du 22 au 24 juin prochains, à Fribourg.
- Swiss Volley a conclu un partenariat de sponsoring avec la société de cartes de crédit Cornercard qui est devenue la marraine la coupe suisse. Ce partenariat amène des avantages financiers autant à la Fédération et aux clubs qui bénéficient de ristourne pour leurs membres qui ont souscrit qu'aux utilisateurs qui bénéficient de cotisations réduites.
- Anna Quinche félicite notre association qui est une des seules trois associations (sur 15) ayant organisé un tournoi *Kidsvolley*.
- Swiss Volley a le souci de convaincre des bénévoles à la bonne marche des clubs. Il faut impliquer les seniors et les parents des jeunes joueurs et pérenniser leurs activités en leur témoignant de la reconnaissance.

4. Election des scrutateurs

Sont désignés comme scrutateurs : Boris Charpilloz de BMV 92 et Denis Lovis du VBC Moutier.

5. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 17 juin 2011 à Crémines

Comme de coutume, il a été publié sur notre site Internet www.svrjs.ch et il figure aux pages 3 à 10 du fascicule de convocation à l'assemblée. Il n'a pas suscité de proposition de modification. Jean-François Wälchli propose donc de l'accepter tel quel et remercie le secrétaire, Vincent Brêchet.

C'est sans opposition que le procès-verbal de l'AD 2011 est accepté.

6. Rapport annuels

Ils sont publiés dans la plaquette de convocation. Jean-François Wälchli propose qu'on ne les lise pas. Les rédacteurs des rapports sont à disposition pour apporter des compléments **et**, au besoin, répondre aux questions.

Comme de coutume, il propose qu'ils soient approuvés en bloc, au terme du débat.

- rapport du président de Swiss Volley Région Jura-Seeland (pages 11 et 12)
- représentant des arbitres (page 16)
- du responsable du secteur compétition (page 13)
- du président de la Commission de jugement des recours (pas de rapport, car il n'y a pas eu d'affaire à traiter)
- de la responsable mini volley (page 17)
- des entraîneurs SAR (pages 14 et 15).

Tous les rapports sont acceptés sans remarque ni opposition.

7. Comptes 2011-2012

Ils figurent aux pages 18 et 19 de la brochure.

Patricia Schaller rappelle que le budget prévoyait Fr. 87'000.- de charges et que ces dernières ne se sont finalement élevées qu'à Fr. 83'963.-.

Du côté des recettes, la prévision des produits s'élevait à Fr. 85'400.- et que ceux-ci se sont élevés qu'à Fr. 82'947.-. Finalement, le résultat est meilleur que prévu puisque le déficit prévu (Fr. 2'000.-) a été ramené à Fr. 1'016.-.

Principales différences par rapport au budget :

Dépenses :

Comité : dépassement dû à l'instauration d'un comité pour la rédaction du plan stratégique.

CRA : nombre exceptionnel de candidats arbitres (22).

SRA : absence de dépenses due à l'absence d'activité.

Recettes :

Ristourne des frais de formation pour absence d'activités SAR garçons.

Rentrées exceptionnelles d'amendes (plus de Fr. 13'000.- au lieu des Fr. 8'000.- prévus)

Subventions à la baisse notamment du Swiss Label. C'est également la première saison que le nombre de licences du VBC Bienne n'entraîne plus en considération pour l'obtention des subventions.

Question de Benoit Gogniat de VFM : pourquoi, alors qu'on a des dépenses liées à un « fonds de soutien et formation », ce fonds ne figure-t-il pas au bilan ?

La remarque est pertinente, ce fonds n'existe plus et ce subventionnement d'activité est pris sur le compte de fonctionnement. Il s'agira de modifier l'intitulé de la rubrique 3504.

Raymond Vernier de Volleyboys regrette que ce ne soit que grâce à la perception importante d'amendes que les comptes se trouvent dans un état aussi équilibré.

Serge Jubin répond que ce n'est pas par pur plaisir que ces amendes sont infligées mais que chacune d'elles constitue un supplément de travail pour le comité et les mandataires. Si le montant des amendes devait se trouver sensiblement réduit, cela signifierait que le

fonctionnement administratif des clubs serait meilleur et le comité s'en réjouirait mais cela entraînerait une augmentation de la finance d'inscription des équipes.

Jean-François Wälchli donne la parole à Stéphane Berbier qui, au nom des deux clubs vérificateurs des comptes (le VBC Delémont et la FSG Courfaivre), donne lecture du rapport de vérification.

Ce rapport relève l'excellent travail fourni par Patricia Schaller.

C'est donc sans autres remarques et sans opposition que les comptes sont acceptés et que décharge en est donnée à la caissière et au comité.

Des applaudissements accompagnent les remerciements adressés à la caissière.

8. Admissions / Démissions / Exclusions

Nous n'avons malheureusement pas d'admission de club.

Une démission : la FSG Cornol

Le nombre de clubs de SVRJS pour 2011-2012 passe de 23 à 22 !

Aucun commentaire pour ce point de l'ordre du jour.

9. Attribution des titres 2011/2012

C'est toujours un moment agréable : SVRJS fête ses champions et leur offre un ballon officiel...

C'est l'affaire du responsable du calendrier et de la coupe, Roland Zbinden, et du responsable des compétitions, Claude Devanthéry.

Roland Zbinden cite les champions «mini », qui ont déjà eu droit à leur cérémonie protocolaire – en mars à Bienne au terme du dernier tournoi.

Sont donc champions :

Mini M13 filles	: VBC Porrentruy
Mini M13 garçons	: VBC La Suze
Mini M15 filles	: VBC Porrentruy
Mini M15 garçons	: VBC La Suze
Dames M15	: VBC Porrentruy
Dames M17	: VBC Porrentruy
Hommes M19	: BMV92
Dames M19	: VBC La Suze
Hommes M23	: VBC Nidau
Dames M23	: VBC Porrentruy
Dames 4 ^e ligues	: Volleyboys Bienne
Dames 3 ^e ligue	: BMV92
Hommes 3 ^e ligue	: Sixième Set
Dames 2 ^e ligue	: VBC Nidau (promu en première ligue nationale)
Hommes 2 ^e ligue	: BMV92 (promu en première ligue nationale)

Vainqueurs de la Coupe Jura-Seeland :

Dames	: BMV92;
Hommes	: VBC Nidau.

10. Présentation du championnat régional 2012/2013

Claude Devanthéry présente le futur championnat.

Nous avons réussi à atteindre l'objectif d'avoir des groupes de 10 équipes pour les championnats en H2, D2 et D3. Ces groupes feront un championnat en match aller et retour, soit 18 matches par équipe.

En D4, avec seulement 17 équipes, le championnat réunira l'ensemble des équipes qui auront chacune 16 matches avant de disputer des play-off dont la forme reste encore à définir (ce mode sera notifié dans la brochure du championnat). Comme il s'agit de la dernière ligue, la limite du 24 mars 2012 imposée par Swiss Volley pourra être dépassée.

Pour les juniors filles M23 et M15, on reconduira la formule de la compétition sous forme de tournois.

Constat peu réjouissant : il y aura 8 équipes de moins qu'en 2011-2012.

Si les juniors garçons sont toujours le parent pauvre avec 5 équipes pour 3 catégories de jeu, la situation se péjore également chez les juniors filles où les M23 passent de 7 à 3 équipes, les M19 régressent d'une équipe (7 à 6), les M15 passent de 7 à 5 équipes. Seules les M17 sont en augmentation, avec 11 équipes contre 8.

Julien Lautenschlager du VBC La Suze, dans une première question, demande ce qu'il en est des juniors HM17 (son équipe est la seule de la région).

Réponse : elle disputera des tournois avec les équipes de la région Neuchâtel comme les équipes juniors des autres catégories des juniors garçons.

Deuxième question : pourquoi avoir abandonné les groupes forts et faibles après le premier tour ? Pourquoi ne pas avoir créé 3 ligues chez les hommes. Avec 18 équipes, on aurait pu disputer des championnats avec des équipes de force plus homogène.

Réponse : pour garder une forme d'homogénéité avec ce qui se fait chez les filles.

Julien Lautenschlager regrette que le comité n'ait pas tenu compte de l'avis des présidents de clubs sur la forme du championnat.

Loïc Devanthery informe que l'inscription des arbitres a été plus que satisfaisante si bien que le quota d'arbitrage ne sera, pour la saison 2012-2013, que de 17 matches.

Serge Jubin informe que l'on adoptera le protocole des ligues nationales pour l'ensemble des ligues régionales (exception pour la feuille de position qui sera remise à H-3 et non à H-10). Un extrait de film illustre ce protocole.

11. Présentation du plan stratégique de la promotion du volleyball

Serge Jubin présente le plan tel qu'il a été envoyé en même temps que la plaquette de l'AD.

Il rappelle le séminaire qui s'est tenu le 18 décembre à Saignelégier, séminaire qui a débouché sur la création d'un groupe de travail qui a élaboré des propositions qui ont été envoyées dans une brochure en même temps que la plaquette de l'assemblée.

Il constate que depuis 2007 le nombre de clubs est passé de 28 à 22, que le nombre d'équipes juniors est également en constante régression et que l'on manque d'entraîneurs.

Le rapport fait des constats, énumère des intentions et propose des moyens pour parvenir aux buts fixés.

C'est sans opposition que l'entrée en matière est adoptée.

Sven Tschanz (VBC Nidau) fait deux remarques générales.

Le site de Swiss Volley est une bibliothèque extraordinaire pour qui veut trouver des idées pour faire fonctionner son club et fournir des idées pour les entraîneurs.

Il trouve qu'il y a beaucoup de constats mais qu'il aurait voulu trouver un **objectif général** afin d'appliquer des moyens pour y parvenir.

Serge Jubin répond qu'il ne s'agit pas de créer de doublons mais de donner aux praticiens de notre région les indications pour trouver plus facilement toutes les infos qui sont à leur disposition.

Sven Tschanz ne voit pas l'intérêt d'un tel plan stratégique. Son club a doublé le nombre de licenciés en l'espace de 5 ans.

Serge Jubin répond que son club, le VBC Porrentruy, se porte également très bien et que peut-être le fonctionnement de ces deux clubs pourrait donner des idées aux autres clubs.

Les 4 parties du rapport sont soumises à discussion. Seule la proposition 2 soulève une remarque.

Sven Tschanz se demande s'il ne faudrait pas imposer des entraîneurs qualifiés, au moins pour les équipes des ligues supérieures.

Le rapport est soumis à ratification et est accepté par 44 oui contre 5 non.

Financement des mesures :

Si le coût global des dépenses estimées pour réaliser l'ensemble des objectifs s'élève à Fr. 17'000.-, le comité est bien conscient que l'on ne pourra pas tout mettre en œuvre dès le départ. Ainsi, pour une première saison, c'est la somme de Fr. 10'000.- qui est demandée. Pour obtenir cette somme, on prendrait Fr. 5'000.- sur la fortune et les cinq autres mille seraient facturés aux clubs. Un coefficient de 1 pour les équipes ayant 3 équipes (Fr. 185.-) ou moins et un coefficient de 1,5 (Fr. 278.-) pour clubs ayant plus de 3 équipes.

Stéphane Berbier (VBC Delémont) propose que la totalité de ce financement se fasse en puisant dans la fortune qui est de l'ordre de Fr. 60'000.-. Il lui est répondu que ce n'est pas d'une action ponctuelle mais bien d'actions qu'il s'agira de pérenniser ce qui engendrera également des coûts pour les saisons futures. Si le montant de Fr. 10'000.- n'est pas totalement utilisé, la part de SVRJS restera de Fr. 5'000.- et le solde sera ristourné aux clubs comme cela a été fait cette saison pour le poste de contribution à la formation.

De toute façon, les actions mises en œuvre seront soumises à évaluation et l'assemblée des délégués restera souveraine pour décider de la poursuite des actions et de leur financement.

Jean-Pierre Von Kaenel souligne la qualité de ce rapport, félicite ceux qui l'ont rédigé et dit qu'il devrait être soumis aux fonds sportifs des cantons du Jura et de Berne afin d'obtenir une subvention.

Benoit Gogniat (VFM) dit qu'il y a un autre fonds susceptible d'apporter un soutien financier à de telles actions : la Fondation Loisirs Casino.

Pour Serge Jubin, si des subventions sont obtenues, cela réduira d'autant la charge des clubs.

Cédric Juillerat de Courfaivre demande que chaque club, petit ou grand, participe de la même manière (Fr. 227.-). Il lui est répondu qu'il est plus aisé d'assumer une charge de Fr. 278.- quand on a 80 licenciés que d'en assumer une de Fr. 185.- quand on a une seule équipe et 12 licenciés.

Les 2 amendements sont soumis au vote :

Proposition de S. Berbier contre celle du comité : 27 voix pour la version du comité contre 18.

Proposition de C Juillerat contre celle du comité : 26 voix pour la version du comité contre 18.

12. Élections

- Du président de SVRJS :
Serge Jubin est candidat à sa réélection, il obtient 48 suffrages.
- Du secrétaire :
Vincent Brêchet est candidat à sa réélection, il obtient 50 suffrages.
- De la caissière :
Patricia Schaller est candidate à sa réélection, elle obtient 50 suffrages
- Du responsable des relations extérieures :
Florian Greppin est candidat à sa réélection, il obtient 49 suffrages.
- Du responsable du webmaster et centrale de résultats :
Marco Severino est candidat à sa réélection, il obtient 49 suffrages.
- Du responsable des compétitions :
Claude Devanthéry est candidat à sa réélection, il obtient 49 suffrages.
- De la responsable des SAR garçons :
Harmonie Mizel est candidate à sa réélection, elle obtient 49 suffrages.

- Du responsable des SAR filles :
Jean-Daniel Bolgiani est candidat à sa réélection, il obtient 49 suffrages.
- De la représentante des arbitres :
Lors de leur assemblée générale, les arbitres ont décidé de proposer Mme Deborah Hirschi du VBC Nidau pour les représenter au comité. Loïc Devanthéry, représentant des arbitres sortant présente la candidate.
Cette dernière obtient 49 suffrages.
- Du président de l'AD :
Jean-François Wälchli qui préside sa première AD est candidat à sa réélection, il obtient 49 suffrages.
- De la commission de jugements des recours :
Les anciens membres : Jean-Pierre Von Kaenel, Bienne, à la présidence ; Jean-Luc Goetschi, Delémont ; Benoit Gogniat, VFM, sont réélus en bloc avec 49 suffrages.
Dans le même paquet on procède à la ratification de l'élection du nouveau membre en remplacement de Jean-François Wälchli : Marc-Olivier Rüfli.

13. Fixation de la cotisation des membres

Le comité propose de maintenir la cotisation des membres (= des clubs) inchangée, à Fr. 200.- C'est sans discussion et sans opposition que la proposition du comité est acceptée.

14. Budget 2012/2013

Patricia Schaller présente le budget de manière globale.

- Examen et adoption des indemnités
Inchangées depuis 2007 le montant de ces indemnités a fait l'objet de discussions qui ont amené quelques modifications. On a notamment amélioré la rétribution du président, du responsable du calendrier et du responsable du site SVRJS. Les charges passent ainsi de Fr. 20'000.- à Fr. 21'800.-.
Cette modification est acceptée sans avis contraire.
- Examen et adoption du budget spécifique pour la formation.
On espère avoir une activité SAR garçons, c'est pourquoi le montant reste fixé à Fr. 17'000.-.
Cette partie du budget est acceptée sans avis contraire.
- Examen et adoption de la répartition des frais d'inscription au championnat 2012-2013
Patricia Schaller explique l'adoption de coefficients pour la répartition de ces charges. Un effort a été fait pour les équipes juniors dont la participation demandée a été réduite de moitié.

Votation sur l'adoption du budget dans sa globalité : majorité favorable évidente avec une opposition.

15. Propositions des membres

- Propositions du VBC La Suze
 - Proposition 1
Chaque club ayant des mini ou des M15 se voit attribuer l'organisation d'un tournoi dans la saison. Il y a assez de grandes salles dans les régions pour qu'un petit club, sans infrastructure adéquate, puisse malgré tout organiser un tel tournoi.
Position du comité : **défavorable**, mieux vaut convaincre que d'obliger des clubs à organiser.
Résultat du vote : la proposition est **rejetée** par 37 non contre 4 oui.

- Proposition 2

Les tournois M15 sont subventionnés au même titre que les tournois mini ou les finales SVRJS. Tant que le championnat se joue sous forme de tournoi évidemment.

Position du comité : **défavorable**, on est dans une procédure normale de championnat et il n'a aucune raison de prendre en charge ces organisations.

Résultat du vote : la proposition est **rejetée** par 32 non contre 2 oui.

Proposition 3

Organiser un vote démocratique sur l'utilisation ou non des feuilles de match simplifiées.

Beaucoup trop de litiges, beaucoup trop de remarques négatives. Ça déstabilise les arbitres, bref, c'est une source latente de conflits.

Position du comité : **défavorable à un vote mais promesse d'une consultation en fin de saison 2012-2013.**

Malgré cette promesse de consultation, Julien Lautenschlager maintient la proposition de son club.

Lors d'un premier vote, la proposition du **VBC La Suze** obtient **31 voix** contre 13 pour celle du comité SVRJS.

Dans un deuxième temps, Julien Lautenschlager demande la suppression de la feuille de match simplifiée et le retour à la feuille de match traditionnelle pour toutes les ligues.

Sa proposition **obtient 31 voix** contre 8 oppositions.

Proposition 4

Application du système de rotation après trois services gagnants chez les M17 et plus jeunes. Un match de junior ne doit pas se gagner au service, même si c'est un geste technique comme les autres. Le but est de jouer, non d'être spectateur d'un ou d'une serveuse.

Position du comité : la situation décrite est de la **compétence de Swiss Volley** qui a adopté le principe de cette rotation et d'autres prescriptions telle la non-spécialisation pour les M15. Pour les M17, on est dans l'obligation de respecter les règles « normales » de jeu.

Au vu de ces explications Julien Lautenschlager retire sa proposition.

Proposition 5

Obligation à l'arbitre principal d'une rencontre, de noter sur la feuille de match son appréciation sur le comportement des équipes et des coaches. Positives, comme négatives, ce qui encouragerait les arbitres à dire ce qu'ils pensent et permettrait à la SVRJS d'avoir une vue exhaustive de l'ambiance générale des différents championnats

Position du comité : **défavorable**, car l'arbitre a les moyens techniques pour réagir au moyen de cartons, au besoin en écrivant un rapport. Il a également la possibilité de demander la présence d'un coach. On n'aimerait pas obliger à faire des rapports pour tous les matches alors que seule une petite minorité pose problème.

Julien Lautenschlager se dit insatisfait par ces mesures qu'il juge insuffisantes. Il met chaque année des jeunes dans le bain de l'arbitrage mais ils n'ont pas l'étoffe pour se défendre directement. Il maintient donc sa proposition.

Celle-ci ne recueille que 4 oui face à **34 non**.

- **VFM** souhaite que soit mis sur pied le samedi ou le dimanche matin, des **entraînements** «**Volley Jumpers**» hebdomadaires destinés à des **juniors filles** sélectionnées dans la région Jura-Seeland, en un lieu centralisé, par exemple Glovelier, ceci du mois de septembre jusqu'en juin.

Le fonctionnement serait calqué sur le modèle «Volley Jumpers» de SwissVolley de l'époque et qui fonctionne encore dans certaines régions aujourd'hui.

Il faudrait la présence de deux entraîneurs à chaque entraînement pour permettre la différenciation entre les niveaux. VFM serait prêt à fournir un entraîneur compétent à sa charge, ainsi qu'un contingent de base de juniors SAE. Les joueuses au meilleur potentiel seraient invitées à participer par les entraîneurs.

SVRJS devrait assumer la location de la salle, du matériel et assurer un entraîneur. Le cours serait déclaré à J+S avec les subventions qui vont avec. Le dépassement de frais serait pris en charge par SVRJS.

Commentaires du comité : il est **favorable** à cette proposition du fait de la disparition probable des SAR B. Le montant de la dépense envisageable est de l'ordre de Fr. 3'500.- soit un montant inférieur au coût actuel des SAR B. Ce projet, s'il est retenu par l'AD, ne ferait donc pas l'objet d'un financement extraordinaire.

Alors que Serge Jubin prévoit des activités sur 24 semaines, Benoit Goniât dit qu'il serait préférable de les prolonger sur **30 semaines** ce qui permettrait ainsi d'annoncer un cours annuel auprès de J+S et d'obtenir des subventions.

Julien Lautenschlager demande si des joueuses talentueuses seraient «contraintes» de participer à ces entraînements. Réponse : **NON**

La proposition de VFM est **acceptée** par 40 oui sans opposition.

16. Honorariat

L'article 12 des statuts donne compétence à l'Assemblée des délégués d'élire des membres d'honneur. Cela se fait en principe lors de départs. Il n'y en a pas, le comité n'a pas de proposition à faire de porter quelqu'un au rang de membre d'honneur.

17. Fixation de la prochaine Assemblée des délégués de SVRJS

On conserve la formule du vendredi soir. Ce sera le 21 juin 2013. SG Courtételle se porte candidat à l'organisation de cette assemblée.

18. Divers et imprévus

Raymond Vernier annonce que son club, Volleyboys, fêtera son 50^e anniversaire en 2013.

Jean-François Wächli met un terme à l'assemblée en remerciant les participants pour leur esprit positif lors des débats et réitère ses plus vifs remerciements pour l'accueil que nous ont réservé BMV 92 et les municipalités de Malleray et Bévilard.

L'assemblée se termine à 23 h05

Le secrétaire : Vincent Brêchet